

SMIVOM DE LA MOUILLONNE RD 820 – Pont de Clêche 31190 MIREMONT

Nombre de Membres – En exercice : 32 Présents : 19 Votants : 19

Date de la Convocation : 19/02/2016

Objet : Délibération n° 16 02 03 : AUTORISATION DE DEPENSES 2016

L'an deux mille seize, le vingt-cinq février, le Comité du Syndicat Mixte de la Mouillonne s'est réuni en session ordinaire, à son siège, sous la présidence de M. ZDAN Michel.

Présents : MM. DISSEGNA Patrick (AUTERIVE) - BLANCHOT Dominique (BEAUMONT/LEZE) – BRIOL Patrick (CAUJAC) - GUY David (CINTEGABELLE) - ASQUIE Jacques (GREPIAC) – VESELY Guy (LABRUYERE-DORSA) – CAZAJUS Joël (LAGRACE-DIEU) - DEMANGE Serge (LE VERNET) - COUZIER Jean-Jacques (MAURESSAC) - DUPRAT Serge (PUYDANIEL) – BOUCAU Maurice (VENERQUE) - RIVELLA Alain, BLANC Jean-Claude, MAGGILOLO Serge, ZDAN Michel, PASQUET Wilfrid, AZEMA René, (CC Vallée de l'Ariège) - BAYONI Pascal, TISSEIRE Bernard (C.C. Lèze-Ariège-Garonne).

Excusé et représentés : MM. BEZIAT Denis (VENERQUE) représenté par BOUCAU Maurice.

Excusés : MM. PACHER René (AURAGNE) – LACAMPAGNE Patrick (ESPERCE) - LORRAIN Jean-Luc (GRAZAC) - RAMOS J-Louis (MIREMONT) - DIDIER Claude, CHENIN Jean (CCVA).

Secrétaire de séance : M. RIVELLA Alain.

M. le Président informe l'assemblée que, l'article L1612-1 du CGCT prévoit que jusqu'à l'adoption de son budget ou jusqu'au 31 mars, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit d'engager, liquider et mandater les dépenses nouvelles de fonctionnement imputables à l'exercice en cours.

Toutefois, le montant des crédits susceptibles d'être ainsi engagés est limité en fonctionnement à celui des crédits inscrits au budget de l'exercice précédent.

En ce qui concerne les dépenses nouvelles d'investissement, le Conseil Syndical peut autoriser le Président à engager et mandater par anticipation de telles dépenses dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, déduction faite des dépenses relatives au remboursement de la dette.

Les crédits effectivement engagés sur la base des autorisations précitées doivent être repris au budget primitif.

Afin de pouvoir engager certains investissements avant le 31 mars 2016, M. le Président propose donc au conseil syndical l'ouverture de crédits qui seront inscrits au budget primitif 2016 sur les chapitres suivants :

Dépenses d'investissement :

COMPTE	INTITULE	MONTANT
2138-(812)	Autres construction	87 500 €
2138-(816)	Autres construction	12 000 €
2158-(812)	Autres installations, matériel et outillage techniques	131 600 €
2158-(816)	Autres installations, matériel et outillage techniques	20 000 €
2182-(816)	Matériel de transport	143 400 €
2313-(812)	Constructions	89 400 €
2313-(020)	Constructions	70 000 €
2313-(816)	constructions	30 000 €

Il demande au Comité Syndical de se prononcer.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical adopte, à l'unanimité des présents, l'autorisation de dépenses 2016 et mandate le Président pour signer tout document administratif et financier concernant cette opération

Ainsi fait et délibéré, les jour
Mois et an que dessus

Le Président

Michel ZDAN

